

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORT						Néant ☐ *				
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	17 638	FH		FI	17 638			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 638	FK		FL	17 638			
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	17 638		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 608		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 090		
	Salaires et traitements*						FY			
	Charges sociales (10)						FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)		HS		GA	1 857		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	
	Autres charges (12)						GD			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 555			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	11 083			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	8		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	8		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	8			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	11 091			

Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PORT

Néant	☐	*
-------	--------------------------	---

[illegible]

Désignation de l'entreprise		SASU KC NICE PORT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		14 rue Cassini 06000 NICE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 1 8 8 9 4 1 7 5 0 0 0 1 8		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	13 000	AU	4 261	8 738
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	420	CV		420
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	98	BI		98
TOTAL (II)		BJ	13 518	BK	4 261	9 256	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	2 923	CA		2 923
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	21 087	CG		21 087	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	24 011	CK		24 011	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	37 529	1A	4 261	33 268	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
CP				CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations : Non recensée		Stocks : Non recensée		Créances : Non recensée	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU KC NICE PORT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	5 333
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	6 367
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	22 701
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 507
	Dettes fiscales et sociales			DY	247
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	6 812
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	10 566	
(V)			ED		
Ecart de conversion passif*			EE	33 268	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	33 268	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10 566
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

KC NICE PORT

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Capital social de 10 000 €

Siège social

14, Rue Cassini

06000 NICE

RCS NICE 518 894 175

SIRET : 518 894 175 00018

DÉCISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 6 367,79 € qui recevra l'affectation suivante :

- La totalité soit 6 367,79 € au compte "Autres réserves".

Puis l'actionnaire unique décide de prélever une somme de 10 000 € du compte "Autres réserves" et de procéder à une distribution de dividendes correspondant à un dividende unitaire par action de 10 €. La mise en paiement de ces dividendes interviendra dans les délais légaux.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que ce montant de 10 000 € n'est pas éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Il est rappelé que la société est soumise à l'impôt société.

certifié conforme à l'original

